



Ai je droit a avoir recour a un geste commercial par ma banque

Par **fanydavid**, le **30/09/2010** à **21:34**

Bonjour,

voila, mon mari a ete licencié en novembre 2009 au bout de 14 ans de travail, il a retrouver tres vite un emploi car nous avons des credit a rembourser ainsi que des charges, il a repris fin mars.

de ce faite sur mon compte tout a chambouler j'ai prevenu que mon mari ne serai plus payer a la meme date que les prelevement j'ai appelé pour tout decaler.

par moment etant interimaire il ne touche pas beaucoup donc il faut attendre le supplement qui entre a la fin du mois par moment, mes monancier meme prevenu n'a pas arreter de me prendre des frais bancaire et sa y va tres bien cela passe tres bien sur le compte, en 4 mois 1200e et en plus des rejet qui fais j'ai des frais a regler par les organismes qui non pas ete payer (l'eau, edf...) comment vouler vous qu'on sent sorte, nous avons meme demander 4 fois un geste sans reponse je n'arrive pas a l'avoir au telephone ou c un collegue qui me prend et les lettre jamais de repnse, je pense que c de l'abus de ce faire de l'argent dans le dos de personne qui en on pas et qui font pour s'en sortir, aider moi je suis a bout.
cordialement

Par **mimi493**, le **30/09/2010** à **22:45**

On n'a jamais droit à un geste commercial puisque par définition, c'est du gré à gré.

En fait, vous avez déjà eu un geste commercial, car la banque ne vous a pas bloqué votre compte, interdit de CB et de chéquier.

Et quand on demande quelque chose, on se déplace.